

## SERMON DIXNEUVIÈME

SUR LE

## CATECHISME.

## SECTION XXXIII.

M. **P** Ar cela il faut conclurre que la Loy a double office, selon qu'il y a deux espèces d'hommes ?

E. Oui : car envers les incrédules elle ne sert sinon de les redarguer, & rendre plus inexcusables devant Dieu. Et c'est ce que ait S. Paul, qu'elle est ministere de mort & damnation. Envers les fideles elle a bien autre usage.

M. Quel ?

E. Premièrement, d'autant qu'elle leur démontre qu'ils ne se peuvent justifier par leurs œuvres, en les humiliant elle les dispose à chercher leur salut en Iesus Christ. Puis apres entant qu'elle requiert plus qu'il ne leur est possible de faire, elle les admoneste de prier le Seigneur qu'il leur donne la force & le pouvoir, & cependant de se recon-

noître

noître toujours coupables , afin de ne s'enorgueillir point. Tiercement , elle leur est comme une bride pour les retenir en la crainte de Dieu.

M. Nous dirons donc , que combien que durant cette vie mortelle nous n'accomplissions jamais la Loy : toutefois ce n'est pas chose superflüe qu'elle requiert de nous une telle perfection. Car elle nous montre le but où nous devons tendre , afin qu'un chacun de nous , selon la grace que Dieu lui a faite , s'efforce assiduellement d'y tendre, & s'avancer de jour en jour ?

E. Je l'entens ainsi.

M. En la Loy n'avons nous pas une règle parfaite de tout bien ?

E. Si : tellement que Dieu ne demande sinon que nous la suivions : au contraire désavouë & rejette tout ce que l'homme entreprend de faire outre le contenu d'icelle. Car il ne demande autre sacrifice qu'obéissance.

M. De quoi servent donc toutes les admonitions , remontrances , commandemens exhortations que font tant les Prophetes que les Apôtres ?

E. Ce ne sont que pures declarations d'icelle : qui ne sont pas pour nous détourner de son

Section *son obéissance, mais plutôt pour nous y con-*  
 XXXIII. *duire.*

M. *Et toutesfois si ne traite-elle pas des vocations particulières ?*

E. *Quand il dit, qu'il faut rendre à chacun ce qui lui appartient, de cela nous pouvons bien conclurre quel est le devoir de nôtre état chacun en son endroit. Et puis nous avons (comme dit a été) l'exposition par toute l'Ecriture. Car ce que le Seigneur a icé touché en somme, il le traite çà & là pour plus ample instruction.*



E que les Philosophes disent de la Nature, qu'elle ne fait jamais rien en vain, C'est cela même, que nous pouvons dire en plus forts termes de l'Ecriture, cét autre chef-d'œuvre des mains de Dieu ; Elle ne fait, ni ne dit rien en vain ; Toutes ses paroles jusqu'a un seul jota, ont leur raison & leur dessein ; Et toute cette admirable œconomie qu'elle nous découvre dans ces trois degrés, la Création, la Loi, & la Redemption, est un ouvrage qui conduit à sa fin, par des moyens très propres & subordonnez les

uns

uns aux autres , suivant la Prédestination d'une très parfaite & infinie sapience : La Loi de Dieu particulièrement , quoy qu'elle semble , n'être d'aucun usage pour le salut , car elle n'amena jamais rien à perfection , n'a pas été donnée en vain ; Et - ce qu'un subtil Philosophe disoit de la nature , qu'elle n'a rien d'inutile , non pas même l'inutilité , nous le pouvons dire fort justement , de la Loi de Dieu , cela même , qu'elle est inutile , à nôtre justification , ne laisse pas de nous produire d'ailleurs de très grandes utilités : Car ce nous est un puissant motif pour nous faire recourir par la foi à la grace de Dieu en Jésus Christ , seule capable de cet effet , & à reconnoître , que c'est en lui , & non pas en la Loy , ni en nous même , qu'il nous faut chercher la justice. Les Juifs ne pouvoient souffrir qu'on méprisât ainsi leur Loy , cette Loy si sacrée , & si vénérable , donnée par les Anges au grand Moyse , dictée de la propre bouche , & gravée du propre doigt de Dieu lui même , La parfaite image de Dieu , & le dernier effort de sa sagesse selon eux ; la joye , & les délices , & l'orne-

Section  
XXXIII

Qq ment

Section  
XXIII.

ment d'Israël. Quand ils entendoient parler d'être délivrés de la Loy, ils ne le pouvoient digérer, il leur sembloit, qu'on leur parloit d'être délivrés du plus grand bonheur, & de la plus parfaite félicité du monde : Car ils appellent leur Loy ; leur couronne, dans leur Talmud, & l'Évangile étoit scandale au Juif, sur tout à cet égard, parce qu'il sembloit être incompatible avec leur Loy : Ce fut le grand obstacle à la conversion de ce peuple, comme il paroît par le Concile de Jérusalem, jusques là que les Juifs devenus Chrétiens ne laissoient pas d'être encore amoureux de leur Loi, & prétendoient de la retenir, & de l'associer avec l'Évangile, à peu près comme ceux qui joignent aujourd'hui la foy & les œuvres, afin qu'il n'y ait aucun article qu'ils n'ayent doublé.

Car autrement, disoient ils, dequoy serviroit la Loy ? ce seroit une pièce inutile dans la dispensation de Dieu, si elle est incapable de nous sauver, & s'il nous est impossible de l'accomplir ? Quel plaisir prendroit un Dieu, si bon & si sage à nous obliger à l'impossible, comme s'il nous donnoit la mer à boire :

**COMME**

comme on parle en vulgaire, ou s'il <sup>Section</sup> nous commandoit de voler sans ailes, <sup>XXXIII</sup>  
ou d'ébranler toute la masse de la terre: Il n'y a que trop de gens encore aujourd'hui qui trouvent cela cruel & tyrannique, mais leur voyes ne sont pas les voyes de Dieu, qui employe cette impossibilité la même à nous humilier, & nous détromper de l'erreur où nous étions, que nous le pouvions, car l'homme est naturellement un animal de gloire comme parle Tertullien qui croit pouvoir tout entreprendre avec les forces de son franc Arbitre, mais par l'impossibilité d'accomplir la Loy, il apprend à reconnoître son aveu son devoir & sa nécessité son impuissance, & à implorer le secours de Dieu pour accomplir la Loy par sa grace. Voila quel est le plan & le sujet de la Section qui doit servir de thème à cet Exercice, ou nous aurons à déduire deux points; le premier des usages de la Loy, & le second de l'explication de la Loy. Ce grand Législateur qui seul peut sauver & perdre, veuille nous donner aujourd'hui la grace de méditer si bien sa Loy, qu'au lieu que l'Apôtre nous dit

Qq 2 qu'elle

Section  
XXXII.

quelle est foible en la chair, elle devient puissante par son Esprit : Que cét Esprit du Dieu vivant l'écrive dans nos cœurs pour nôtre sanctification à sa gloire & à nôtre salut Eternel Amen.

Quant au premier point qui regarde les usages de la Loy tant envers les fidés & les Eleus qu'envers les méchans & les reprouvez, il faut sçavoir que la distinction des deux alliances est une doctrine très importante, & je ne sçay s'il y en a de plus importante dans toute la Religion Chrétienne, savoir bien la différence qu'il y a de la Loy à l'Evangile, quels sont leurs confins, leurs limites & leurs emplois, en quoy c'est qu'ils sont opposez & contraires, en quoy c'est qu'ils s'accordent & qu'ils s'entendent dans une réciproque. & merveilleuse intelligence, c'est être bon Théologien, disoit l'un de nos Docteurs.

D'entrée il nous faut nécessairement distinguer deux sortes de fins, pour faire voir que la Loi n'est pas superflüe ou inutile, la fin de l'ouvrage, & la fin de l'Ouvrier : Par exemple en une montre, ou en un horloge, la fin de l'ouvrage c'est

c'est de marquer les heures, mais la fin de l'ouvrier c'est de la vendre & d'en profiter: En une maison la fin de l'ouvrage c'est l'habitation, mais la fin de l'ouvrier, de l'entrepreneur, & de l'Architecte c'est d'y gagner & de s'enrichir: Ainsi en la Loy la fin de l'ouvrage est de justifier, car si quelqu'un l'eût accomplie, il est hors de doute qu'il eût été justifié par elle, mais la fin de l'ouvrier, ou du Législateur est tout autre, c'est de préparer par la Loi le pécheur à désirer & recevoir la grace de l'Evangile: Mais pour mieux comprendre cette fin de l'ouvrier ou du Législateur, il faut poser ce fondement, que la Loy en elle même est bonne, & juste, & Sainte: D'où vient donc qu'elle rend le peché excessivement péchant, qu'elle engendre l'ire, qu'elle est un ministère de mort & de condamnation, à peu près comme l'Evangile est odeur de mort à mort à ceux qui périssent: Mais soit qu'il soit odeur de vie ou de mort, il est toujours la bonne odeur de Christ: Ainsi la Loy, soit qu'elle découvre le péché pour le condamner soit qu'elle irrité & le rende énorme & furieux ne

Section  
XXIII.

laisse pas d'être toujours en elle même juste, & Sainte : Car il y a deux sortes d'éfets de la Loy, les uns propres & naturels, comme de découvrir le peché, de condamner le pécheur, & de le convaincre ; & de remplir de frayeur la conscience ; les autres qu'elle ne produit que par accident, comme d'irriter le peché ; d'émouvoir les convoitises, d'aggraver la peine du pécheur, & de le rendre doublement coupable. Mais pourquoy Dieu direz vous donnoit-il cette Loy, cette Loy meurtrière, cette lettre qui tuë, quelque bonne qu'elle soit en elle même, sachant que l'homme étoit pecheur ; Dieu prévoyoit assez les maux qu'elle lui pouvoit faire, je l'avouë : Mais tous les maux qu'elle lui pouvoit faire se reduisent à deux, au peché & à la mort, car nous n'avons que ces deux maux à combatre, nous n'avons que ces deux ennemis à craindre, le peché le premier, & la mort le dernier de tous.

Mais Dieu seroit Auteur du peché si la Loy étoit peché, Car il est Auteur de la Loy, & la Loy est bonne dit l'Apôtre, mais le peché a pris occasion de

cc

ce bien, de fortifier & d'empirer sa malice; la Loi découvre le peché qui se cache & ne veut point être connu, & par conséquent elle lui est contraire: Comment donc seroit elle peché, dit Saint Paul? A Dieu ne plaise, car je n'eusse pas connu le peché sans la Loi: Que si se voyant découvert il entre en dépit, en rage, & en furie, c'est lui, & non elle qui en est coupable. Mais direz vous elle le condamne du moins, & le condamne à mort, & comment cela? Dieu qui prévoyoit assez tout ce qui en pouvoit arriver a-t-il donc donné cette Loi qui devoit être si fatale à sa Créature, quelque bonne qu'elle soit en elle même? Pourquoi mettre cette épée entre les mains d'un homme furieux? Pourquoi charger un estomach débile d'une viande si solide, & de si difficile digestion? Pourquoi employer cette chaine d'or à garrotter ce prisonnier, comme si sa servitude devenoit par là moins insupportable? ce qui m'étoit bon m'est-il devenu funeste & mortel? à Dieu ne plaise, dit encore Saint Paul; comme la Loy n'est point peché en soi-même, ni en sa

Qq 4 nature

Section  
XXXIII.

nature, aussi elle n'est point morte à nôtre égard, & ne va point à la destruction de la Créature, dans l'intention du Conseil de Dieu qui avoit d'autres veuës, & qui ne l'a donnée ni pour condamner, ni pour vivifier, & moins encore pour condamner, quoy qu'elle condamne en éfet, & qu'elle soit incapable de vivifier: Pourquoi donc pour la faire servir à l'Evangile, à la manifestation de sa misericorde, à la loüange de la gloire de sa grace. L'Apôtre Saint Paul, (j'alleguerai souvent cét Apôtre, parce qu'ayant été sous la Loi, & aux pieds de Gamaliel, en deux de ses Epîtres, aux Galates & aux Romains, il a traité cette matière à fonds,) cét Apôtre donc ne se contente pas de dire que la Loi n'est ni peché, ni mort, il le prouve invinciblement, lors qu'il dit que le peché étoit au monde jusqu'à la Loi, & que la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moyse, si bien que ni l'un ni l'autre, ni le peché, ni la mort ne peuvent pas être des éfets, & des suites de la Loi puis qu'ils l'ont précédée; & qu'il n'est pas possible que l'éfet précède sa cause: Mais  
comme

comme le peché & la mort ont précédé la Loi, la grace l'a précédée aussi de quatre cents trente ans, non pas l'Evangile de grace : mais la promesse de grace faite à Abraham, en ta semence seront benites toutes les nations de la terre : C'étoit l'alliance de grace, quoy qu'en semence seulement, ou en fleur, & quoy que le fruit n'en dût paroître que longtems après ; pourquoy direz vous établir ensuite une autre alliance contraire & contradictoire à celle de la grace, comme étant fondée sur les œuvres : l'Alliance de Moyse qui étoit incompatible avec celle d'Abraham aussi bien qu'avec celle de Jesus Christ, & qui sembloit lui déroger, comme lui étant postérieure : Car en matière de Testament & de traittez, le dernier est celui qui prevaut, & qui demeure en sa vigueur au préjudice de tous les précédens : Car si l'héritage est par la Loy, il n'est point par la promesse ; & si c'est par œuvre, ce n'est point par grace ; il faudroit donc de deux choses l'une, ou qu'il y ait eu quelque inconstance au Legislatteur, & pour ainsi dire quelque rétractation, ou qu'il ait établi deux alliances

Section  
XXXIII.

Section  
XXXIII.

alliances qui se choquent & se traversent, & qui ne peuvent subsister ensemble : Mais Dieu est également exempt d'inconstance & d'erreur, & pour concilier cette contradiction apparente dans son œconomie, il faut ouïr là dessus le divin Apôtre: Dequoi donc a servi la Loi? *Elle a été ajoutée à cause des transgressions.* Remarqués bien ce qu'il dit, *ajoutée*, non pas pour faire partie de la promesse, ou pour la rendre plus complète; car des ingrédients si contraires ne pouvoient pas entrer en composition, mais ajoutée comme une suivante, pour employer son ministère à l'accomplissement de la promesse, au lieu que cette même Loi fut donnée à Adam solitaire, faisant comme un Corps à part, le justifiant de son Chef, & par soi-même; ici elle n'est qu'ajoutée, comme auxiliaire, cette même Loi qui fut donnée à Adam, a été renouvelée par Moyse à un autre dessein, pour être sousordonnée à la promesse, bien loin de la casser & de la détruire, & pour servir d'introduction à une alliance beaucoup meilleure, *ajoutée*, dit l'Apôtre, *à cause des transgressions*, c'est

c'est à dire pour en faire paroître la laideur , & pour en faire sentir les aiguillons à la Conscience : Ainsi la contrariété qui se voit entre la Loi & l'Évangile, n'est proprement qu'accidentelle à cause du peché, la Loi est foible & impuissante en la chair , & l'Évangile est la puissance de Dieu en salut , La Loi maudit , l'Évangile benit , la Loi condamne , l'Évangile justifie. Cependant la Loi en elle même , hors de l'accident du peché qui est survenu , n'avoit rien qui fût contraire à l'Évangile ; car l'une & l'autre conduisoit à la même fin , & alloit à produire la justice & la vie : C'étoit comme deux chemins qui conduisoient à une même Canaan , mais l'un se trouvoit bouché par le grand embarras qui étoit survenu , & qui rendoit le passage absolument inaccessible , l'autre étoit plain & aisé , quoy que plus étroit : Ces deux chemins n'étoient pas contraires en eux-mêmes , mais seulement à l'égard des passans , dont les uns étoient arrêtez en chemin , & les autres arrivoient heureusement dans la terre promise : Mais encore même à cet égard , la Loy n'étoit point contraire

traire

Section  
XXXIII.

traire à la promesse. Qu'ay je dit, qu'elle ne lui étoit point contraire? on peut dire qu'elle secondoit la promesse, & qu'elle chassoit les hommes vers l'Evangile: Car l'impossibilité qu'il y avoit à passer par le chemin de la Loi, les obligeoit à crier & à s'informer s'il n'y avoit point quelque autre voye plus aisée à tenir, & plus seure à rechercher l'alliance de grace.

Il n'y a donc nulle inconstance en Dieu, nulle contradiction en ce qu'il a publié sa Loi par Moyse, après la promesse Evangelique faite à Abraham: Car l'intention de Dieu en donnant sa Loy n'a pas été de condamner, non plus que de justifier, donc l'un & l'autre étoit également contraire à la promesse de grace, parce que condamner n'est pas plus opposé à justifier, qu'être justifié par la Loy, & être justifié par la grace: Soit que Dieu lance le tonnerre, soit qu'il épande sa rosée, soit qu'il tonne en menaces, soit qu'il ouvre sa bouche en promesses, soit par Abraham, soit par Moyse; soit par le fracas des montagnes, soit par le son coi & subtil, sa pensée va toujours à déployer sa miséricorde,

ricorde, & à faire servir à cette Reine Section  
XXXIII.  
des vertus toutes les autres, & sa sagesse, & sa puissance, & sa verité, sans excepter même sa justice : Car c'est pour cela que la Loi est intervenüe, afin que la grace regnât par justice à vie éternelle : C'étoit là sa visée & son grand dessein, & toutes ses autres dispensations ne regardent qu'à son Christ, qui est la fin de la Loi, mais en salut à tout croyant. Que la Loy condamne, qu'elle tuë, qu'elle foudroye, qu'elle écrase, qu'elle rende le peché extrêmement péchant ; cela n'est ni de la nature de la Loi, qui feroit tout le contraire sur un sujet bien disposé, c'est le pecheur qui s'attire lui même tous les maux ; ni du dessein de Dieu, qui tout jaloux qu'il est dans sa Loy, ne pense qu'à faire misericorde en mille générations. Loin d'ici cette dure & importune Théologie qui veut que Dieu ait créé les hommes pour les damner, comme si pour cet éfet il étoit besoin d'autre que d'eux même, il les à créés tous pour en sauver quelques uns, quoy qu'il ait donné sa Loi pour les condamner, & pour aggraver leur faute avec leur peine : Pour  
le

Section  
XXXIII.

le peché & pour la mort Adam fuffi-  
foit, il n'étoit pas befoin de Moyfe,  
lui qui protéfte comme il eft vivant,  
qu'il ne veut point la mort du pécheur,  
qu'il n'y prend point de plaifir, que fa  
juftice eft fon œuvre étrangère, que ce  
n'eft point volontiers qu'il afflige les  
enfans des hommes. Ce qui fe peut  
éclaircir par une fimilitude qui me fa-  
tisfait, & je tien qu'elle eft capable de  
vous fatisfaire. Supposez qu'un Prince  
ayant des fujets qui lui font traités &  
rebelles, par un mouvement de Clé-  
mence extraordinaire ait fait procla-  
mer une Amniftie, & un pardon gé-  
néral à tous ceux qui fe rendront à lui,  
& fe jettant à fes pieds demanderont  
leur grace; mais qu'ayant aperçû qu'ils  
ne tenoient compte de venir, il en-  
voyeroit fes gardes & fes fatellites pour  
fe faifir d'eux, les mettre en prifon  
étroite, & les charger de groffes chai-  
nes, afin que par ce traitement rigou-  
reux ils appriffent à reconnoître leur  
faute & leur malheur, & à implorer fa  
mifericorde. Dirés vous que ce Prince  
foit inconstant, & ne voyez vous pas  
que c'eft un defsein bien fuivi, & qu'il  
eft

est toujours plein de compassion envers ses sujets, lors qu'il fait proclamer son pardon, & lors qu'il les fait emprisonner, & menoter les mains, pour les contraindre à demander leur grace; Il en est de même de Dieu: Par la promesse faite à Abraham, il avoit fait espérer à tous les hommes la remission de leurs pechez & sa bénédiction; mais tous les hommes étoient si profondément endormis dans leurs pechez qu'ils ressembloient à des Lethargiques, qui ne sentent rien ni les horreurs du péché, ni les aiguillons de la conscience, Dieu les a subjugués par sa Loi, & les a mis comme en prison, les menaçant de mort, pour les réveiller, les exerçant sous la rigueur de cette dure discipline, pour les matter & les reduire. Non cette montagne fumante de Sinai, ces tonnerres & ces tourbillons & ces brandons de feu, n'alloient non plus que la promesse qu'à faire passer les hommes en Sion, & à les chasser vers l'Evangile.

Quel est donc l'usage de la Loi? dans la première intention de Dieu, ce n'est ni de condamner, ni de justifier, non de condamner,

Section  
XXXIII.

Section  
XXXII.

condamner ; comme nôtre Seigneur disoit en l'Évangile , qu'il n'étoit point venu pour condamner le monde , mais pour le sauver ; Et néanmoins son Évangile est odeur de mort à mort à ceux qui perissent , parce que s'il n'y eût eû qu'à condamner le monde , le fils de Dieu ne fût jamais venu au monde : Ainsi Dieu n'a point donné sa Loi pour condamner l'homme , quoy qu'en éfet elle aggrave sa condamnation , parce que s'il n'y eût eû que cela , il n'étoit pas besoin de la Loi , & jamais Dieu ne l'ût donnée , ni pour justifier , car Dieu n'est jamais frustré de son but , & les moyens qu'il ordonne parviennent infailliblement à la fin qu'il s'est proposée , mais la Loi se rencontrant foible en la chair ne justifia jamais personne que le seul Adam en l'état d'innocence. Quel est donc enfin l'usage de la Loi ? Elle en a deux par accident , & deux autres de sa nature : Quels sont les deux usages qu'elle a par accident ? l'un est d'irriter le peché par son opposition , l'autre est de le punir par sa malediction ; car la défense augmente le désir , & fait prendre vigueur aux convoitises,

voitises ; mais la Loi n'engendre le pé- Section  
XX # 1117  
ché dans le cœur, elle fait simplement  
sortir le venin au dehors ; Et quand el-  
le punit ce n'est pas non plus la princi-  
pale intention du Législateur, Car il  
n'y a point de Loi dont le premier des-  
sein ne soit de se faire obéir, & la pu-  
nition ne vient qu'en second lieu pour  
reparer la brèche, & remplir le défaut  
de l'obéissance. Quels sont les deux  
usages que la Loi a en elle même & de  
sa nature ? L'un est de découvrir le pé-  
ché comme dans un miroir, l'autre de  
le rétreindre & de lui servir de frein &  
de mord ; Je dis premièrement de le  
découvrir en toute sa laideur, en tous  
ses états, en toutes ses espèces, avec  
l'horrible vengeance de Dieu, qui pour-  
suit jusqu'au moindre de tous, & d'en  
convaincre la Conscience, jugeant &  
prononçant sentence de malédiction  
contre chaque ame en particulier, afin  
que le pécheur connoissant sa profon-  
de misère ait recours à l'asyle & au san-  
ctuaire de Jésus Christ, pour trouver en  
lui ce que la Loi ne peut pas donner,  
car elle est semblable au buisson ar-  
dent : Elle a bien assez de lumière pour  
R i faire

Section  
xxxiii.

faire voir les épines du peché tout en feu , mais elle n'a pas assez de force pour les engloutir & les consumer.

J'ay dit en second lieu de le rétreindre & lui servir de frein pour se retenir, & de règle à la conduite de nôtre vie; car la Loy est à l'Evangile ce qu'est la règle en la main de l'ouvrier qui ne fait rien qu'avec sa règle , mais aussi la règle étant une chose morte d'elle même, n'est d'aucun usage hors de la main qui la conduit & la gouverne : Ainsi l'Evangile fournit l'Esprit nécessaire pour mettre la Loi en pratique qui ne fait d'elle même que montrer le bien , mais il n'adresse point l'homme à d'autre obéissance qu'à celle que la Loi prescrit, comme elle est son miroir , elle est aussi sa règle.

Faut-il prêcher la Loi sous l'Evangile ? il la faut prêcher non pas à part pour en demeurer là , car alors elle nous porteroit dans l'abyssme du désespoir , il la faut prêcher comme elle à été donnée en la main du Médiateur , comme un appendice de l'Evangile ; il la faut prêcher Evangeliquement pour sauver les hommes par frayeurs : Il faut ébranler nôtre

nôtre terre & alors viendra le désir des Nations, car le sang de Jesus Christ est de trop grand prix pour être prodigué, là où on n'en tient point de compte, là où on ne croit pas en avoir besoin : Il faut que la conscience tremble sous l'horreur de ses pechez, & du juste jugement de Dieu, pour souscrire par son expérience à cette verité, cette parole est certaine & digne d'être entièrement receuë, que Christ est venu au monde pour sauver les pecheurs; comme en la vision d'Elie, la tempête doit briser nos os qui sont nos montagnes, devant la douce inspiration du Ciel, il faut prêcher la Loi à édification, & non à destruction, & convaincre l'auditeur que tout ce qu'on lui dénonce de plus terrible vient de la compassion qu'on a de sa ruine, & du désir qu'on a de son salut : Alors la prédication de la Loi devient un baume qui pénètre jusques dans la moële, & qui réjouit les os brisez.

Car il faut que le peuple se réjouisse, oyant prêcher la Loi qui lui découvre ses pechez; on en tire un mauvais signe quand une âme ne veut pas être reveillée, & ne veut pas qu'on la trouble qu'on

R 1 2 la

Section  
XXXIII

la tourmente devant le tems , on prêché quelquefois trop la Loi sans l'Evangile, & quelquefois trop l'Evangile sans la Loi: Prêcher l'Evangile à ceux qui sont plongez dans le peché, c'est en abuser, prêcher la Loi à ceux qui sont dans la tentation , c'est les désespérer : l'Esprit, commence par convaincre le peché; C'est ce qui produit une Sainte hardiesse & liberté de parler, quand on a découvert la malédiction qui nous pend sur la tête ; on court, on approche avec hardiesse au trône de grace, on force, on ravit le Royaume des Cieux : Il n'y a point de conversion sans cette conviction & componction , mais il y a divers degrez : Comme en la Loi ce qui ne pouvoit passer par le feu passoit par l'eau pour être nettoyé ; il n'y a point d'Enfantement sans douleur ; mais les uns plus, les autres moins.

SERMON